

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Florian Gander, Ronald Zacharias, Sandro Pistis, Pascal Spuhler, Sandra Golay, Daniel Sormanni, Thierry Cerutti, Jean-François Girardet, Françoise Sapin, Christian Flury, Jean-Marie Voumard, Patrick Dimier, Henry Rappaz, Christian Decorvet*

*Date de dépôt : 7 mars 2017*

## **Proposition de motion** **Noctambus jusqu'au bout du jeudi**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que depuis janvier 2016 les bars peuvent ouvrir jusqu'à 2h le vendredi matin ;
- qu'il s'en suit que les horaires des Noctambus ne sont plus en adéquation avec les besoins des principaux utilisateurs, les jeunes,

invite le Conseil d'Etat

- à bonifier l'offre Noctambus de sorte qu'elle corresponde au besoin des usagers auxquels elle est prioritairement destinée en l'étendant aux nuits du jeudi et vendredi en se calquant sur les mêmes horaires appliqués lors des week-ends ;
- à se concerter rapidement avec les Transports publics genevois afin d'améliorer la visibilité de ces offres spécifiques des TPG, notamment sur le site internet ainsi que sur les applications d'Unireso TPG.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Suite à la réforme législative libéralisant les heures d'ouverture des établissements de nuit, la vie nocturne genevoise a évolué de manière considérable. Grâce aux Noctambus, l'alternative à l'utilisation de la voiture ou autre moyen de transport individuel lors de ces soirées permet à nos jeunes de se déplacer en toute sécurité.

Fort de ce constat, il se justifie pleinement que le service de Noctambus s'adapte à ces nouveaux horaires.

Ce besoin est devenu patent avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la restauration et le divertissement (LRDBHD), qui permet aux bars d'ouvrir jusqu'à 02h00 le vendredi matin.

Il est de notre devoir d'assurer à nos jeunes des conditions optimales de sécurité au moment de la sortie des établissements publics. C'est pourquoi il s'agit d'adapter l'offre des services de transports publics à la vie nocturne qui découle de cette réforme législative acceptée par la majorité de notre Grand Conseil.

A titre de comparaison, la ville de Lausanne a ses bus Pyjama qui partent du Flon et desservent 40 communes avec deux départs entre 2h et 4h du matin.

Idem pour le canton de Fribourg, où il y a 5 lignes qui roulent jusqu'à 2h30 du matin.

Ces exemples de dessertes à bien plus grande échelle sont des modèles qui doivent être repris sur notre réseau bien plus petit.

Il serait incohérent de libéraliser les heures d'ouverture sans, parallèlement, accroître l'offre de transports publics pour permettre à notre jeunesse de profiter pleinement et en toute sécurité de cette libéralisation.

Pour toutes ces raisons, le groupe MCG vous invite à soutenir cette motion.